



**PLAN RÉGIONAL DE MISE EN OEUVRE DÉTAILLÉ POUR LA SÛRETÉ DE  
L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)**

**TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI SECFAL**

*Malabo, Guinée équatoriale, 1<sup>er</sup> juillet 2016*

**Point 1 de l'ordre du jour : Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Approche de la surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA) en Afrique**

*(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)*

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Ce document d'information a pour objet de fournir à la réunion du Comité directeur (CODIR) des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de l'USAP-CMA, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre effective des éléments critiques des systèmes de sûreté et de supervision de l'aviation des États et un degré indicatif de conformité à l'Annexe 17 – Normes de *Sûreté* dans la Région AFI .

**Mesure à prendre :** *La réunion est invitée à :*

- a) prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'USAP-CMA;
- b) demander aux États à continuer de soutenir l'USAP en :
  - i) signant le Protocole d'accord (MoU) de l'USAP-CMA ;
  - ii) acceptant les dates des activités de l'USAP-CMA proposées par l'OACI ;
  - iii) participant aux cours de formation et de certification des auditeurs USAP et aux séminaires régionaux ;
  - iv) détachant à court terme des experts certifiés auditeurs USAP-CMA pour participer aux audits USAP-CMA en tant que membres d'équipes;
- c) demander aux États de solliciter l'assistance de l'OACI au cas où ils font face à des difficultés dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 et des dispositions de l'Annexe 9 – *Facilitation* liées à la sécurité.

## **1. CONTEXTE**

1.1 Après l'achèvement du deuxième cycle du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) en juin 2013, le Programme a adopté une nouvelle méthodologie, à savoir l'Approche de la surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA). Le plan de transition vers l'USAP-CMA a été formellement approuvé par le Conseil à sa 197<sup>e</sup> session (cf. C-DEC 197/1) appelé au lancement de l'USAP-CMA en 2015. Par conséquent, la transition vers l'USAP-CMA s'est achevée en fin 2014 et la mise en œuvre de la nouvelle approche a été lancée en 2015.

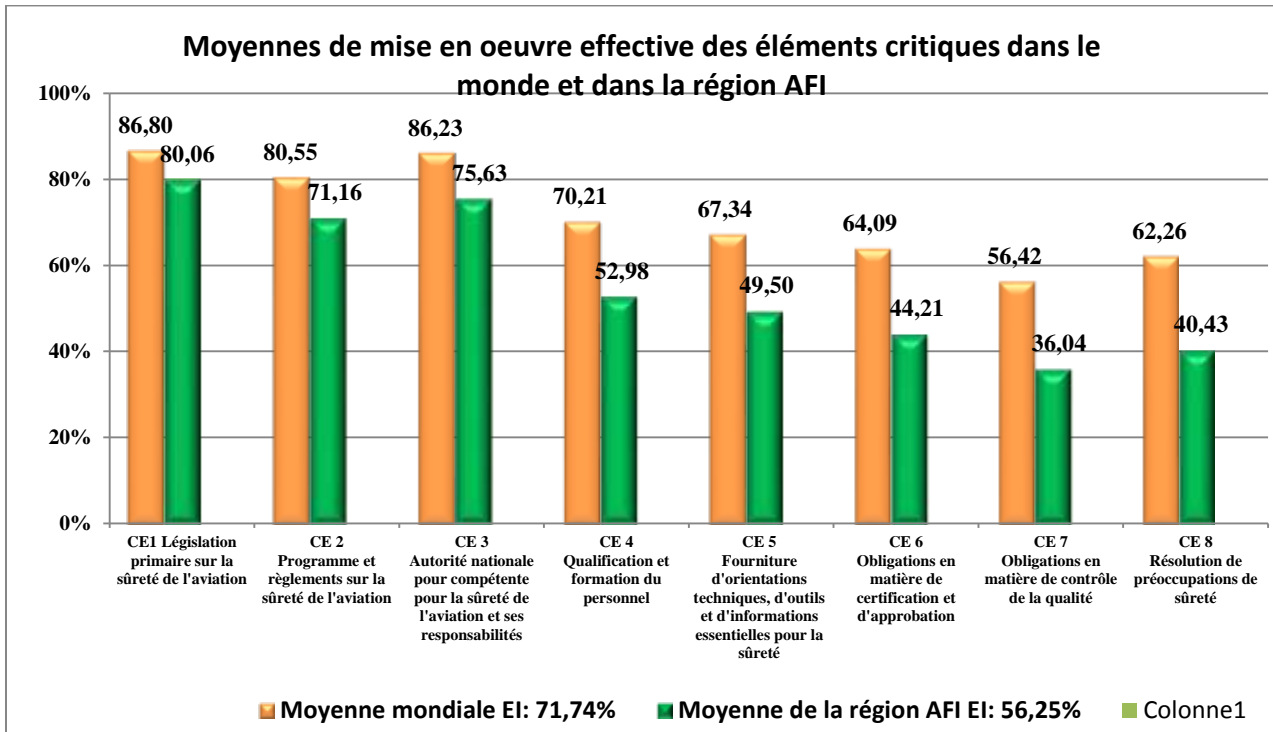
## **2. MISE EN OEUVRE DE L'USAP-CMA**

2.1 Au 1<sup>er</sup> juin 2016, 39 activités USAP-CA ont été réalisées, dont audits sur place, 10 audits basés sur les documents et deux missions de validation pour évaluer la résolution de préoccupations significatives de sûreté dans deux États membres. Dans la région AFI, 10 USAP-CMA sur place ont été achevées, ainsi qu'une mission de validation.

2.2 Le graphique ci-après illustre les résultats globaux les plus récents des audits de l'USAP réalisés dans le cadre du deuxième cycle et de l'USAP-CMA et une comparaison des résultats mondiaux et de ceux de la région AFI. Le graphique montre une mise en œuvre effective par les États des huit éléments critiques (EC) du système de supervision de la sûreté de l'aviation, tels qu'identifiés par le Doc 10047 – *Manuel de supervision de la sûreté de l'aviation – Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sûreté de l'aviation*.

2.3 Il convient de relever que même si ces informations ont été regroupées en un seul graphique, les questions du protocole sous-jacent utilisé pour effectuer les audits ont considérablement changé depuis le deuxième cycle. Le pourcentage global à l'échelle mondiale devrait donc être utilisé avec une certaine prudence, en particulier lors de la comparaison des résultats mondiaux aux résultats de l'USAP-CMA des États considérés à titre individuel. Les résultats mondiaux devraient devenir de plus en plus précis à mesure de la réalisation d'un plus grand nombre d'audits de l'USAP-CMA dans toutes les régions.

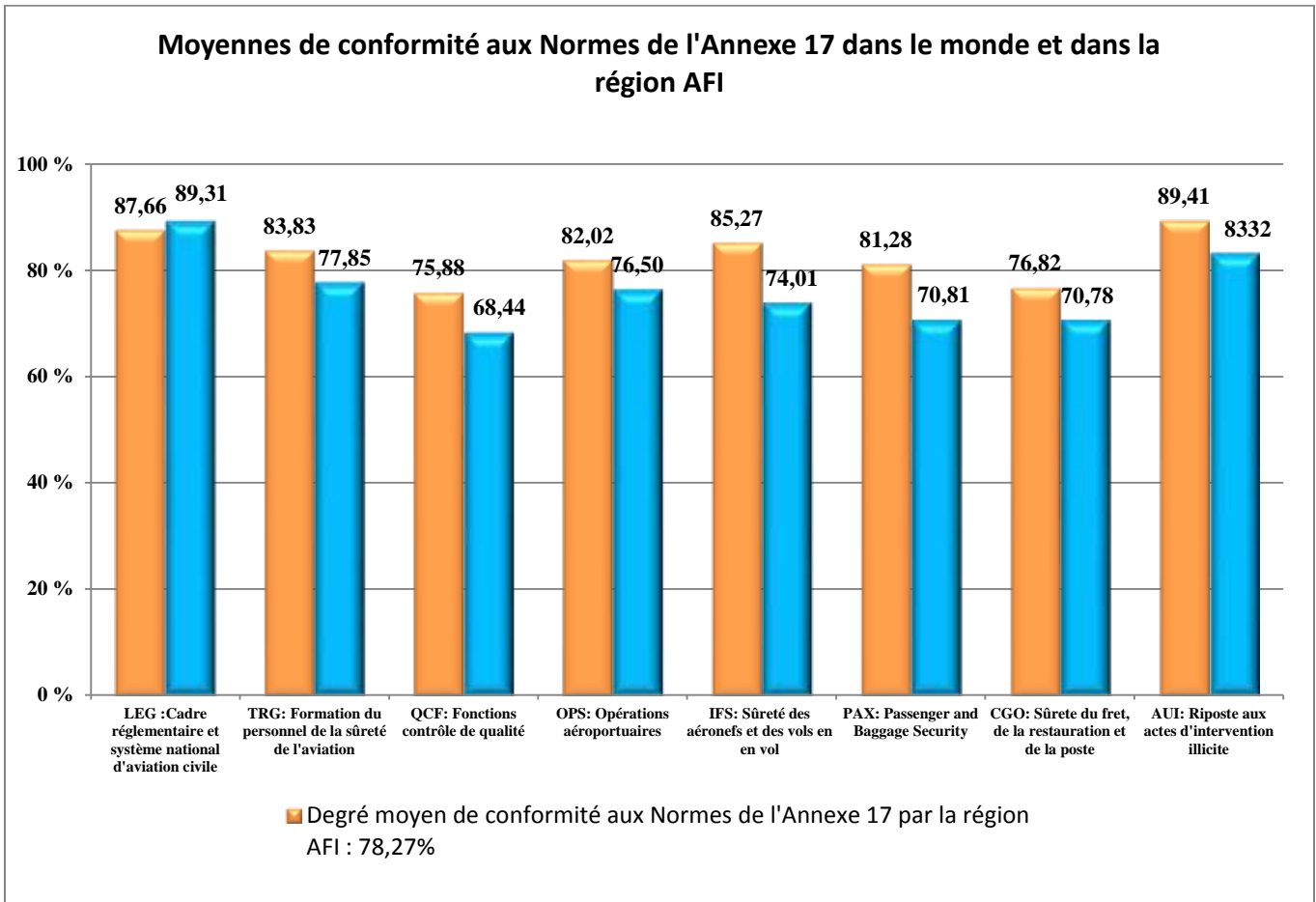
2.4 Par ailleurs, la moyenne mondiale n'a cessé de grimper avec l'amélioration des performances des États dans les récents audits de l'USAP-CMA effectués dans toutes les régions.



**Graphique 1 : Moyennes mondiale et AFI-mises en œuvre efficaces des éléments critiques**

2.5 Le graphique ci-dessus montre une moyenne mondiale de mise en œuvre effective de 71,74 % pour l'ensemble des éléments cruciaux et une moyenne régionale AFI de 56,25 %. À titre de comparaison, en 2014 les résultats étaient de 69,30 % et 53,06 %, respectivement. Des 54 États AFI, 27 (soit 50 %) ont une moyenne de mise en œuvre effective inférieure à 65 %, ce qui souligne l'impérieuse nécessité de procéder à des améliorations significatives. L'on a également observé que les obligations des États en matière de contrôle de la qualité (CE-7) demeurent l'élément crucial la moins effective à la fois dans le monde et sur le plan régional. De même, la résolution des problèmes de sûreté (CE-8), les obligations liées à la certification et à l'approbation (CE-6), la fourniture d'orientations techniques, d'outils et d'informations d'importance capitale pour la sûreté (CE-5), ainsi que les qualifications et la formation du personnel (CE-4) constituent aussi des sujets de préoccupation.

2.6 Le graphique 2 ci-dessous montre les degrés indicatifs de conformité aux Normes de l'Annexe 17 dans le monde et dans la région AFI, en ce qui concerne exclusivement les résultats des audits de l'USAP-CMA. Il ressort clairement du graphique que la région AFI n'a cessé d'améliorer sa moyenne et que cette amélioration doit être soutenue. Le graphique montre clairement que les éléments critiques relatifs aux Obligations des États en matière de contrôle de qualité, de la sûreté du fret, de la restauration et de la poste, demeurent la plus grande difficulté dans le monde.



**Graphique 2 : Conformité aux Normes de l'Annexe 17 dans le monde et dans la région AFI.**

2.7 Dans le but de soutenir la mise en œuvre du Programme de l'USAP-CMA, depuis 2014 le Secrétariat a continué d'organiser des cours de formation et de certification des auditeurs, ainsi que des séminaires et ateliers régionaux dans toutes les régions OACI. Actuellement, on compte 42 auditeurs USAP-CMA certifiés issus de 19 États de la région AFI. Trois séminaires régionaux ont été organisés dans la région AFI en 2014-2015 (Nairobi, Dakar et le Caire) et ont connu la participation de 110 personnes venues de 38 États. En 2016, trois autres séminaires ou ateliers sont prévus dans le monde, y compris un dans la région AFI. Ce séminaire aura lieu à Nairobi du 2 au 4 août 2016

2.8 Au 1<sup>er</sup> juin 2016, 97 États membres de l'OACI sur 191 ont signé le protocole d'accord sur l'USAP-CMA. Dans la région AFI, 25 États (soit 46 %) n'ont pas encore signé ce protocole, dont huit États de la région Afrique orientale et australe de l'OACI, 14 États de la région Afrique occidentale et centrale, deux États de la région Europe et Atlantique Nord, et un État de la région Moyen-Orient. L'importance de la signature dans les meilleurs délais de ce protocole par tous les États ne saurait être surestimée.

2.9

2.10 Les principaux outils de l'USAP-CMA, notamment les questions du protocole, le questionnaire sur les activités des États dans le domaine de la sûreté de l'aviation (SASAQ), et les listes de contrôle de la conformité sont affichés sur le site web sécurisé de l'USAP (<http://portal.icao.int>) dans toutes les langues de l'OACI. Les États membres sont encouragés à se servir de ces outils pour effectuer des auto-évaluations et se préparer en vue des activités prévues de l'USAP-CMA.

### 3. *Préoccupations significatives de sûreté*

3.1 Lors de sa 189<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé un mécanisme de résolution en temps voulu des préoccupations significatives de sûreté identifiées durant les audits de l'USAP. Le mécanisme relatif aux préoccupations significatives de sûreté est décrit en détail dans le Bulletin électronique EB 2010/31 du 23 août 2010. Le mécanisme est mis en œuvre depuis octobre 2010. Au 1<sup>er</sup> juin 2016, douze préoccupations significatives de sûreté demeuraient non résolues dans cinq États. Le Secrétariat collabore étroitement avec ces États pour suivre les progrès accomplis en vue de résoudre l'ensemble des préoccupations significatives de sûreté en suspens et fournir de l'assistance à cet égard.

#### *Divulgateion des résultats*

4. Les représentations graphiques de la mise en œuvre effective en ce qui concerne les États audités dans le cadre de l'USAP-CMA sont disponibles sur le site web sécurisé de l'USAP, ainsi qu'un graphique fournissant une indication de la conformité aux normes de l'Annexe 17 — *Sûreté*. Par ailleurs, le site web donne accès, à tous les États membres, à des informations relatives à l'existence de préoccupations significatives de sûreté. Ces informations ne sont pas accessibles au grand public.

### 5. MISE EN OEUVRE DE L'USAP-CMA EN 2016

5.1 Au 1<sup>er</sup> juin 2016, l'achèvement de 29 audits de l'USAP-CMA est prévu en 2016, notamment dans les États ci-après de la région AFI :

Activités de l'USAP-CMA prévues dans la région AFI en 2016		
	Achevées	Prévues
1.	Niger	Burkina Faso
2.	São Tomé et Principe	Congo
3.	Botswana	Gabon

---

4.	Tunisie	
----	---------	--

5.2 Comme cela a été le cas durant les premier et deuxième cycles des audits de l'USAP, la mise en œuvre réussie et l'achèvement des audits prévus dépendent de l'acceptation par les États des dates proposées par le Secrétariat. Il faut aussi relever que les audits du Burundi et de l'Ouganda qui étaient déjà programmés ont renvoyés à 2017.

5.3 L'engagement des États membres dans l'USAP-CMA confirme la détermination des États à mettre en œuvre les normes de l'OACI relatives à la sûreté et à renforcer la sûreté de l'aviation. Les audits de l'USAP continuent à jouer un rôle central dans l'identification des insuffisances, en fournissant des informations utiles pour le ciblage des activités d'assistance et l'élaboration de la politique en matière de sûreté de l'aviation, et en servant ainsi de catalyseurs aux efforts déployés sans cesse par les États membres pour remplir leurs obligations internationales dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

5.4 Néanmoins, les résultats des audits du deuxième cycle et des audits de l'USAP-CMA indiquent qu'un certain nombre d'États continuent à éprouver des difficultés à remplir les obligations en matière de sûreté de l'aviation. Un suivi permanent des progrès accomplis par les États à cet égard continuera d'être assuré dans le cadre de l'USAP-CMA.